



FORMATIONS COURTES

INITIATION

DIST.

Ref. : 8930072

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1550
€ HT

Repas inclus

IMPÔT SUR LE REVENU

Procéder aux obligations déclaratives

La fiscalité personnelle s'applique aux personnes physiques, sans compter les personnes imposées en tant qu'entrepreneur individuel. La base d'imposition de l'IR se détermine en fonction du résultat de chacun des revenus nets catégoriels selon les règles qui s'appliquent pour la catégorie envisagée, tels que les revenus fonciers, les traitements et salaires, les BIC et BNC...

OBJECTIFS

Intégrer les principes des revenus des activités professionnelles
Maîtriser les clés de l'optimisation de la fiscalité des revenus patrimoniaux
Remplir la déclaration de revenus d'activité professionnelle d'un client

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Chargés de clientèle particuliers
Conseillers en gestion de patrimoine juniors
Avocats fiscalistes juniors

PRÉREQUIS

Vouloir approfondir ses connaissances en fiscalité personnelle

COMPÉTENCES ACQUISES

Déterminer l'assiette imposable, déclarer et gérer le paiement de l'impôt sur le revenu de ses clients

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont
Présentiel
E-quiz aval

PROGRAMME

Impôt sur le revenu

Assimiler les principes de la fiscalité des revenus du travail

La question des frais professionnels

- Choisir entre le régime réel ou l'option pour le forfait
- Cerner les limites à ne pas dépasser

Tirer profit des règles de rattachement au foyer fiscal

Remplir une déclaration de revenus

Étude de cas : analyse d'un cas complexe

- Obligations déclaratives en cas de cession ou de cessation d'activité
- Remplir les déclarations 2031 et 2035

Maîtriser la fiscalité des revenus de capitaux mobiliers

Faire le point sur les modalités de calcul de l'impôt

- Seuil de taxation et durée de détention des actions
- Application de l'abattement, déduction des droits de garde, abattement spécifique, crédit d'impôt...
- Savoir quand opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire

Exercice d'application : calcul de l'imposition de revenus mobiliers

Tirer profit des produits bancaires à fiscalité avantageuse

- La fiscalité de l'assurance vie
- PEA, FCPR, FCPI, PEL, CEL...



Maîtriser la fiscalité des revenus fonciers

Déterminer le revenu foncier imposable

Faire le point sur le régime réel et le régime simplifié

- Choisir le régime approprié et identifier les règles à respecter
- Sort des déficits, microfoncier...

Opter pour la location meublée professionnelle ou non professionnelle

Identifier les régimes d'incitation fiscale à l'investissement locatif

- Dispositifs Scellier, Borloo, Robien, Besson...

Maîtriser les obligations déclaratives en matière de revenus fonciers

- Remplir les déclarations 2044 et 2044 spéciale
- Prendre en compte les revenus générés par une SCI : déclarations 2071 et 2072

Exercice d'application : élaboration des déclarations 2042 et 2044

Intégrer la fiscalité des revenus professionnels BIC et BNC

Déterminer le résultat fiscal imposable

- Intégrer les différentes catégories de revenus imposable
- Maîtriser les règles fiscales applicables aux BIC et BNC

Définir les conditions de l'imposition du résultat entre les mains des associés

Remplir les obligations déclaratives : appréhender les différentes déclarations et leurs annexes

INTERVENANTS

Jenny LAMY
Avocat à la Cour
Jenny LAMY

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap 

LIEUX ET DATES

À distance

01 et 02 juin 2023